COMMUNE DE
BOUÉE

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-sept juin, Le Conseil Municipal de BOUÉE, légalement convoqué le **20 juin 2023**, s'est réuni en Mairie à la **Salle du Conseil**, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André LE BORGNE André, Maire.

Session	**Publique**		*Conseillers en exercice :*	***14***
Référence	**CM-PV-2023-06-27**		*Conseillers présents :*	**11**
Début et fin de la séance	**20H00**	**22H39**	*Conseillers votant :*	**13**

Liste des Membres du Conseil et présence *(dans l'ordre du tableau)*

Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
André LE BORGNE	X			Chantal SURGET	X		
Séverine LABARRE	X			Antony PEIGNET	X		
Michaël NICOLAS	X			Sébastien BOUCARD	X		
Solène LEMARIÉ		X		Damien JODAR		X	
Jacqueline HAMON	X			Christel FRINGANT	X		
Matthieu MAINIER		X		Jean-Pierre BIORET	X		
Pierrette ORAIN	X			Céline CLÉMOT	X		
Procuration(s)	Damien JODAR donne procuration à Jean-Pierre BIORET Matthieu MAINIER donne procuration à André LE BORGNE						

Date de la convocation du Conseil municipal : **20/06/2023**
Date d'affichage : **20/06/2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés.
Il rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

ORDRE DU JOUR

1) *Désignation d'un secrétaire de séance*
2) *Procès-Verbaux des derniers conseil municipaux (30 mai et 9 juin 2023)*
3) *Décisions du Maire prise en délégation du Conseil - Informations*
4) *Urbanisme – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUI*
5) *Urbanisme-Finances – suppression du reversement taxe d'aménagement à la CCES à compter du 1er janvier 2024*
6) *Education-Restauration – règlement intérieur du restaurant scolaire*
7) *Ressources Humaines – modification du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2023*
8) *Assemblées - Motion de soutien à Yannick MOREZ et contre les violences faites aux élus*
9) *Questions diverses – Retour des commissions intercommunales et communales*

Séverine LABARRE arrive à 20H08. Michaël NICOLAS arrive à 20H10.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire propose à l'Assemblée l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour :

- ✓ **COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE DES COURLIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE l'ajout du sujet à l'ordre du jour.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chantal SURGET se propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 30 MAI et 9 JUIN 2023

Le Maire demande s'il y a des observations sur les projets de Procès-Verbaux des séances du 30 mai et 9 juin. **Ces derniers n'appelant aucune observation sont adoptés à l'unanimité.**

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM – INFORMATIONS

- ✓ Signature d'un devis avec **Loiseau Travaux Publics** de MALVILLE pour la réalisation de busages (montant **10 211 € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **ReseauTech Informatique** de LA CHAPELLE LAUNAY pour la commande de 2 valises informatiques (comprenant 10 ordinateurs) et tablettes pour l'école des Courlis (montant **5 730 € € HT**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **SNC Atlantic Pépinières** de MALVILLE pour commande de plantes pour le massif en cours de réalisation près l'école des Courlis (montant **1 092,67 € HT**) ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations.

4. URBANISME – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLUI *(documents en annexe)*

Il est rappelé que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) d'Estuaire et Sillon a été lancée le 3 février 2022. Rappel des grandes étapes d'élaboration (*source : site internet du PLUI Estuaire et Sillon*) :

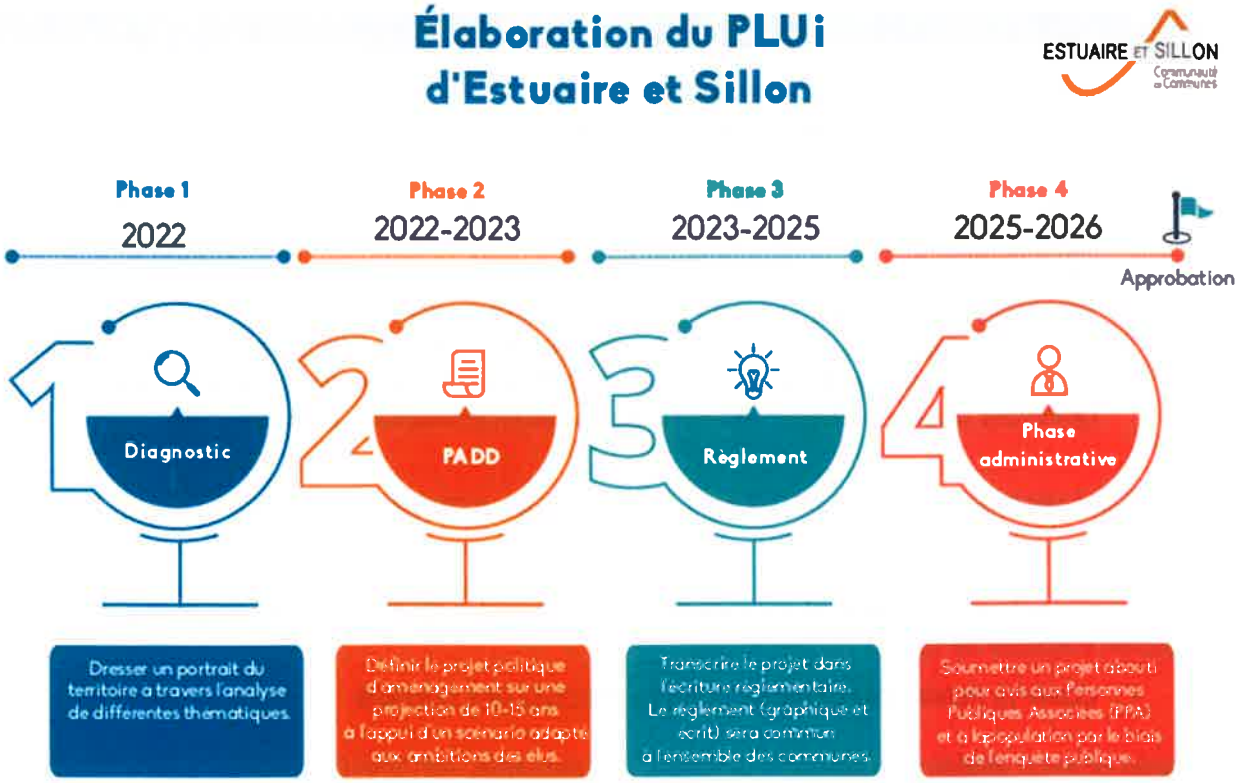

Suite au diagnostic, les élus municipaux et communautaires ont travaillé, sur la base du diagnostic réalisé, à l'élaboration d'un Plan D'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document souvent appelé « colonne vertébrale » ou armature du document d'urbanisme, défini le projet politique et les grandes orientations et objectifs du futur document d'urbanisme.
Comme prévu par la Loi et avant que le Conseil Communautaire ne délibère à ce sujet (en septembre), il est demandé aux Communes d'organiser un débat sur le PADD sans avoir obligation de passer une délibération (une trace des débats dans le futur procès-verbal suffit).

Il est donc proposé au Conseil de débattre et donner son avis sur le Projet d'Aménagement Durables.

Jean-Pierre BIORET revient sur les visites de terrain qui ont été organisées dans le cadre de l'élaboration du diagnostic et du PADD. Celles-ci ont permis aux élus présents de comprendre les problématiques et enjeux pour chaque commune et celles qui peuvent être en commun.

Michael NICOLAS demande des précisions sur les prévisions de croissance de logements sur le territoire. Il est répondu que cette croissance est répartie selon une répartition à 3 niveaux de groupe de communes.

Concernant le développement économique, le Maire fait un bref rappel de la réflexion menée sur le sujet en amont du PLUI avec notamment le Schéma d'accueil des entreprises.

Au sujet des liaisons douces et covoiturage, les élus regrettent que Bouée soit un peu oubliée dans les priorités.
Le Maire répond que la Commune n'est pas oubliée mais la mise en route des orientations prendra du temps et le cout financier important pour les premières voies à créer.

Pierrette ORAIN se pose la question au sujet de l'itinéraire vélo prévu entre Prinquiau et Savenay. Il semblait que cet itinéraire était prévu via une voie départementale transformée en Chaussée à Voie Centrale Banalisée (Chaussidou). Il est répondu que cela sera vérifié mais en principe il y a bien une création sur une bonne partie de l'itinéraire.
Jean-Pierre BIORET indique que les villes moyennes sont intéressées de rejoindre les grandes centralités à vélo, pour les autres communes cela peut être différent.
Pierrette ORAIN précise que 80 familles environ prennent le train pour aller travailler à Nantes.

Pierrette ORAIN demande des précisions sur la « coupure » présentée sur la carte en lien avec la Loi littorale.
Jean-Pierre BIORET répond que c'est une contrainte qui s'applique par la Loi Littorale.

Michael NICOLAS pense que la part de la croissance en logement va être au final dérisoire pour la Commune.
Il est répondu que cette moyenne annuelle pourra être cumulée pour une opération (lotissement par exemple). Cette répartition de croissance des logements prend en compte les contraintes de chaque communes notamment naturelles ou règlementaires (c'est le cas pour Bouée avec les zones inondables, zones humides et la Loi littorale qui impacte une bonne part de la commune).

Jacqueline HAMON se demande comment le renforcement de l'urbanisation des bourgs par la création d'étages supplémentaires pourra se faire sans défigurer l'harmonie actuelle.
Il est répondu que ces éventuelles transformations sur l'habitat des bourgs se fera sans doute dans le temps. Le « Zéro Artificialisation des Sols » va imposer à terme ces nouveaux modes de logement, le foncier naturel ne pouvant plus à terme être utilisé pour créer de l'habitat.

Jean-Pierre BIORET ajoute que les besoins en jardins ou espaces extérieurs aujourd'hui ne sont plus les mêmes pour les habitants qui s'installent. Les créations de logement dans des anciennes unités foncières de jardin par le biais de divisions fonctionnent bien. Il y a de la demande en face.

Jacqueline HAMON demande plus de précisions sur la journée du 4 juillet organisée en extérieure. Le Maire répond que la CCES et le cabinet ADDRN vont proposer de visiter plusieurs Communes sur le territoire de la CARENE afin de permettre d'approfondir la réflexion à venir sur les règlements écrits et graphique du PLUI.

Jean-Pierre BIORET pense qu'il est important tout au long de l'élaboration de ce document de rappeler les intérêts de la Commune et qu'elle ne soit pas oubliée.

Une réunion a eu lieu mi-juin par groupe de communes (3 groupes) afin d'aborder les Orientations d'Aménagement Programmées (OAP). Cette réunion a permis aux communes participantes d'échanger sur leurs problématiques actuelles d'application de leurs PLU respectifs, de mettre en lumières les enjeux pour le futur PLUI et parfois de mettre en évidence des problématiques communes.

Pierrette ORAIN pense qu'il est souhaité que soit sauvegardé le cadre de vie et en même temps pouvoir accueillir de nouvelles populations pour notamment maintenir en fonctionnement les écoles.

Jean-Pierre BIORET pense qu'il faudra être vigilant pour permettre encore à des primo-accédants de pouvoir s'installer sur la Commune.
L'objectif est de construire un document qui répond aux problématiques de toutes les communes de la CCES, l'arrêt du PLUI est prévu pour 2025-2026 pour une durée de 10 ans environ.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, acte la réalisation du débat au sujet du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

5. URBANISME – FINANCES – SUPPRESSION DU REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024

Le Maire rappelle que suite à la modification du Code de l'Urbanisme, les Conseils Municipaux des Communes d'Estuaire et Sillon avait délibéré fin 2022 pour décider le reversement à la CCES d'une part de la Taxe d'Aménagement perçue par les Communes à hauteur de 1%. Suite à une nouvelle modification du Code de l'Urbanisme par le législateur et qui ne rend plus cette disposition obligatoire, certaines communes ont souhaité supprimer ce reversement à compter du 1er janvier 2024. Le Conseil Communautaire d'Estuaire et Sillon a délibéré le 22 juin la suppression de ce reversement. Pour que cette disposition soit applicable à compter du 1er janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE de mettre fin au reversement de 1% des produits de la taxe d'aménagement ;**
- ✓ **PRÉCISE que cette disposition sera applicable à compter du 1er janvier 2024 ;**
- ✓ **AUTORISE et DONNE POUVOIR au Maire de signer tout document afférent à la présente décision.**

6. EDUCATION-RESTAURATION – REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du service de pause méridienne a été validé lors du Conseil Municipal du 17 mai 2022 pour l'année scolaire en cours. Afin de rendre pérenne le règlement intérieur et d'éviter de devoir repasser en Conseil des simples mises à jour, il est proposé d'adopter un règlement intérieur sans durée de validité sauf en cas de modification qui pourrait être décidée par le Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE les propositions de mise à jour tels qu'annexé à la présente ;**
- ✓ **DIT que le présent document est applicable à compter du 1er septembre 2023 ;**
- ✓ **DONNE pouvoir au Maire de signer tout document et réaliser toute démarche relative à la présente décision.**

7. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire informe que suite à l'établissement des plannings de la rentrée prochaine et observation du fonctionnement actuel, il est envisagé de réduire le temps de travail d'un poste afin de faciliter l'organisation et permettre à l'agent concernée, également agent de la CCES) de de voir réaliser moins d'heure en période scolaire et alléger son emploi du temps. L'agent a été rencontré et la solution lui a été évoqué même si la réduction est en dessous de 10% et donc n'impose pas l'accord de l'agent. Dans le cas présent, l'agent est d'accord avec cette solution.
La modification envisagée fait passer le poste d'adjoint technique territorial de 17H25 (17,42H) à 16H hebdomadaire soit une réduction de 8,15%. La saisine du Comité Social Territorial n'est pas obligatoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2023 de la manière suivante de :

- ✓ **REDUIRE le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 17,42/35e à 16/35e soit une réduction de 8,15% du temps de travail**
- ✓ **AUTORISER le Maire à prendre les Arrêtés entérinant cette décision pour la situation administrative de l'agent**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, après en avoir délibéré, DÉCIDE de :

- ✓ ***REDUIRE le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 17,42/35e à 16/35e soit une réduction de 8,15% du temps de travail***
- ✓ ***AUTORISER le Maire à prendre les Arrêtés entérinant cette décision pour la situation administrative de l'agent***
- ✓ ***VALIDER le* projet de tableau des effectifs de la commune est ainsi proposé et organisé de la manière suivante :**

CADRES OU EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF AU 01/01/2023	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	OBSERVATION
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal 2ème classe	B	0	35 H	
Rédacteur	B	1	35 H	
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35 H	
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	35 H	
Adjoint technique territorial	C	1	35 H	
	C	1	24 H	
	C	1	11 H 10	
	C	1	29 H	
	C	1	16 H	
	C	1	17 H	
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM principal 2e classe	C	1	15H30	
CADRES OU EMPLOIS NON PERMANENTS	**CATEGORIE**	**EFFECTIF**	**DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE**	**OBSERVATION**
Adjoint technique territorial	C	1	35H	

8. ASSEMBLEES – MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ ET CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES ELUS

Le Maire rappelle le contexte et l'origine de l'initiative de la motion présentée.

Séverine LABARRE pense que cela peut être bon d'encourager ce type d'initiative pour interpeler le gouvernement. Antony pense que les violences vis-à-vis des élus ont toujours existé mais que cela est davantage médiatisé aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE la motion suivante :

La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.

Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.

Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.

Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.

Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.
Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.

Même si le maire reste l'élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d'élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.

La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.

Par cette motion, **nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions**.

Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.

La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.
La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».

Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.

Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.

Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.

La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !
En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.

Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.

Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.
Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.
Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.
Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.

9. EDUCATION – RETOUR DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE DES COURLIS

Séverine LABARRE fait un retour du dernier Conseil d'école.
Le DGS précise qu'une réponse a été apporté en retour du Conseil d'école sur différents points.
Concernant la classe mobile, la commande des ordinateurs a été passée. Ces derniers devraient être livrés à la rentrée.
Le Conseil débat au sujet de la demande de temps d'ATSEM supplémentaire. Les élus ne souhaitent pas donner suite à cette demande.

Séverine LABARRE indique qu'elle exprimé son exaspération sur le fait que c'est souvent les mêmes demandes qui reviennent.

Il est répondu qu'un point sera fait avec la directrice.

10. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Prochaines dates de Conseil Municipal : Lundi 18/09, Mardi 17/10, Lundi 13/11 et Mardi 12/12*
- ✓ *Ateliers élus Plan Alimentaire Territorial : 3 juillet à 18H*
- ✓ *Rendez-vous avec le directeur de l'école Ste Thérèse : le 3 juillet à 14H*
- ✓ *Inauguration de la boite à livres avec l'école les courlis : jeudi 6 juillet à 17H30*

✓ *Prérentrée des services municipaux : jeudi 31 août 2023*
- *12H30 verre de l'amitié avec les équipes enseignantes, les agents et les élus*
- *13H repas (offert par la municipalité) avec les agents municipaux*

✓ *Permanences distribution panneaux numéro de rue :*

Un point est fait sur les présences des élus lors des permanences de distribution de panneau de numéro de rue. La commande va être réceptionnée mercredi 28 juin matin.

Les habitants qui ont changé d'adresse dans le nouveau plan d'adressage vont pouvoir récupérer leur plaque de numéro de rue lors de permanences organisées en mairie :
- *Vendredi 30/06 de 14H à 17H – Salle du Conseil Municipal*
- *Samedi 1er/07 de 9H à 12H – Salle des Fêtes*
- *Mercredi 5/07 de 14H à 17H – Salle du Conseil Municipal*
- *Vendredi 07/07 de 14H à 17H – Salle du Conseil Municipal*
- *Samedi 08/07 de 9H à 12H – Salle du Conseil Municipal*

Pour récupérer leur plaque, ils devront être munis :
- *De leur pièce d'identité*
- *Leur certificat d'adresse qu'ils ont reçu en février*
- *Un justificatif de domicile*
- *Le cas échéant en cas d'absence, remettre un pouvoir signé pour la personne mandataire chargée de récupérer la plaque*

✓ *Tour de table – retour des commissions*

Antony PEIGNET : Le bilan est plutôt positif du feu d'artifice du 17 juin. Il y a eu du monde et tout le monde semble satisfait. La météo a aidé à l'organisation (pas de vent notamment). Il y a eu une petite inquiétude au sujet du terrain, l'agriculteur exploitant n'ayant pas été d'une aide totale. Michael NICOLAS et Jean-Pierre BIORET ont apporté une aide précieuse. Qu'ils en soient remerciés. Un petit oubli a eu lieu pour la diffusion presse mais a été rattrapé grâce au correspondant de Ouest France. Le prochain évènement aura lieu le 23 juillet avec un concert organisé par l'association des amis de la chapelle. La Commune est partenaire de l'évènement. Un appel aux bonnes volontés est fait pour aider à l'organisation et à ceux qui souhaiteraient assister à la représentation. Samedi 9 septembre matin aura lieu le forum des associations et l'après-midi des festivités pour fêter les 40 ans de l'existence de la Bibliothèque. La prochaine réunion de commission culture aura lieu mardi 4 juillet à 20H. Le Bouée Infos a été distribué.

Pierrette ORAIN : le compte rendu de la dernière commission mobilité CCES a été transmis ce jour. Une demande a été faite d'avoir un retour de chaque commune précisant leurs priorités concernant les aires de stationnement vélo car toutes les opérations ne pourront pas être réalisées en même temps. Les élus demandent à ce que les deux aires soient présentées en priorité : une pour la bibliothèque après la salle du four et l'autre à proximité du parking de la mairie.

Christel FRINGANT : la dernière réunion de commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse de la CCES a eu lieu le 6 juin. Le projet de PEDT a été présenté. Le nouveau règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et accueils de loisirs a été validé. Un point a été fait sur les ateliers petites enfance qui auront lieu du 3 octobre au 21 octobre. Un forum des métiers de la petite enfance aura lieu le 3 octobre. Les assistantes maternelles sont invitées à participer à ces évènements. La nouvelle responsable petite enfance a été présentée aux élus.

Michael NICOLAS : L'installation des poteaux pour le déploiement de la fibre est en cours. Si des poteaux sont mal placés, ne pas hésiter à le faire remonter en mairie. Les travaux de voirie se termineront en principe mi-juillet. Plusieurs camping-cars avec des chiens stationnent depuis 8 jours au Port de Rohars, le passage de la gendarmerie est demandé. Jean-Pierre BIORET fait remonter que le technicien d'AXIONE ne l'a pas rappelé suite à son appel.
Antony PEIGNET signale un câble téléphonique détaché près de la voie ferrée aux Préaux entre Bouée et Savenay. Céline CLEMOT indique que le Champ blanc n'a toujours pas d'internet.

Chantal SURGET : une réunion de comité technique « Plan Alimentaire Territorial » a eu lieu le 20 juin dernier. Il a été présenté un projet d'orientations du futur PAT. Une réunion va être organisée le 3 juillet à 18H à La Chapelle Launay, ouverte aux élus des commissions affaires scolaires-restauration et Voirie-Agriculture-Environnement. Des ateliers seront proposés pour aider à définir les propositions de priorités et méthode de travail entre Communes et CCES. Une période de pesée de déchets du restaurant scolaire a été organisée avec le soutien du SMCNA tout s'est bien passé. Un diagnostic nous sera présenté à la rentrée avec des préconisations concernant les biodéchets. Un groupe de travail avec les partenaires sera organisée fin septembre – début octobre. En fonction de la solution retenue, une formation sera proposée aux agents municipaux sur les vacances de la Toussaint. Le tirage au sort des jury d'assise a eu lieu le 17 juin en mairie avec le Maire de LAVAU. Deux électeurs Bouésiens ont été tirés au sort. La Fête de la Musique s'est bien passée avec une bonne affluence.

Jean-Pierre BIORET : le mur nouvellement rénové est dégradé à l'angle de la route de Rohars et du chemin qui donne sur la chapelle. Une alerte sera transmise au Conservatoire du littoral. Les élus alertent sur le manque de signalisation d'un obstacle pour passage de câbles sur la route de Rohars près du chantier des ruines. Il est demandé que le responsable du chantier mette en place une signalisation adaptée pour prévenir tout risque d'accident.

Le Maire fait un retour de la conférence à Cordemais organisée par le Conseil de développement Estuaire et Sillon, sur le climat, les problématiques autour du développement durable, le foncier agricole.

Le prochain Conseil Municipal est programmé **Lundi 18 Septembre 2023 à 20H**. Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie selon le contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22H39.

La secrétaire de séance,

Chantal SURGET

Le Maire,

André LE BORGNE.

MENTION D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil-municipal en date du **27 juin 2023**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **28 juin 2023** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2023-06-01	Urbanisme/Finances – Suppression du reversement d'une part de produit à la Taxe d'aménagement à la CCES à compter du 1er/01/24	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-06-02	Education/Restauration – règlement intérieur du restaurant scolaire	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	13 0 0 1
LE BORGNE André	2023-06-03	Ressources Humaines – modification du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2023	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-06-04	Assemblées – Motion de soutien à Yannick MOREZ et contre les violences faites aux élus	*Pour* *Contre* *Abstention* *Ne prend pas part au vote*	13 0 0 0

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : retour du dernier Conseil d'école

1. **DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

2. **PROCES VERBAL DE SÉANCE DU 30 MAI et 9 JUIN 2023**

3. **DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM – INFORMATIONS**

✓ Signature d'un devis avec **Loiseau Travaux Publics** de MALVILLE pour la réalisation de busages (montant **10 211 € HT**) ;
✓ Signature d'un devis avec **ReseauTech Informatique** de LA CHAPELLE LAUNAY pour la commande de 2 valises informatiques et tablettes pour l'école des Courlis (montant **5 730 € € HT**) ;
✓ Signature d'un devis avec **SNC Atlantic Pépinières** de MALVILLE pour commande de plantes pour le massif en cours de réalisation près l'école des Courlis (montant **1 092,67 € HT**) ;

4. **URBANISME – DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) DU PLUI** *(documents en annexe)*

Il est rappelé que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) d'Estuaire et Sillon a été lancée le 3 février 2022. Rappel des grandes étapes d'élaboration (*source : site internet du PLUI Estuaire et Sillon*) :

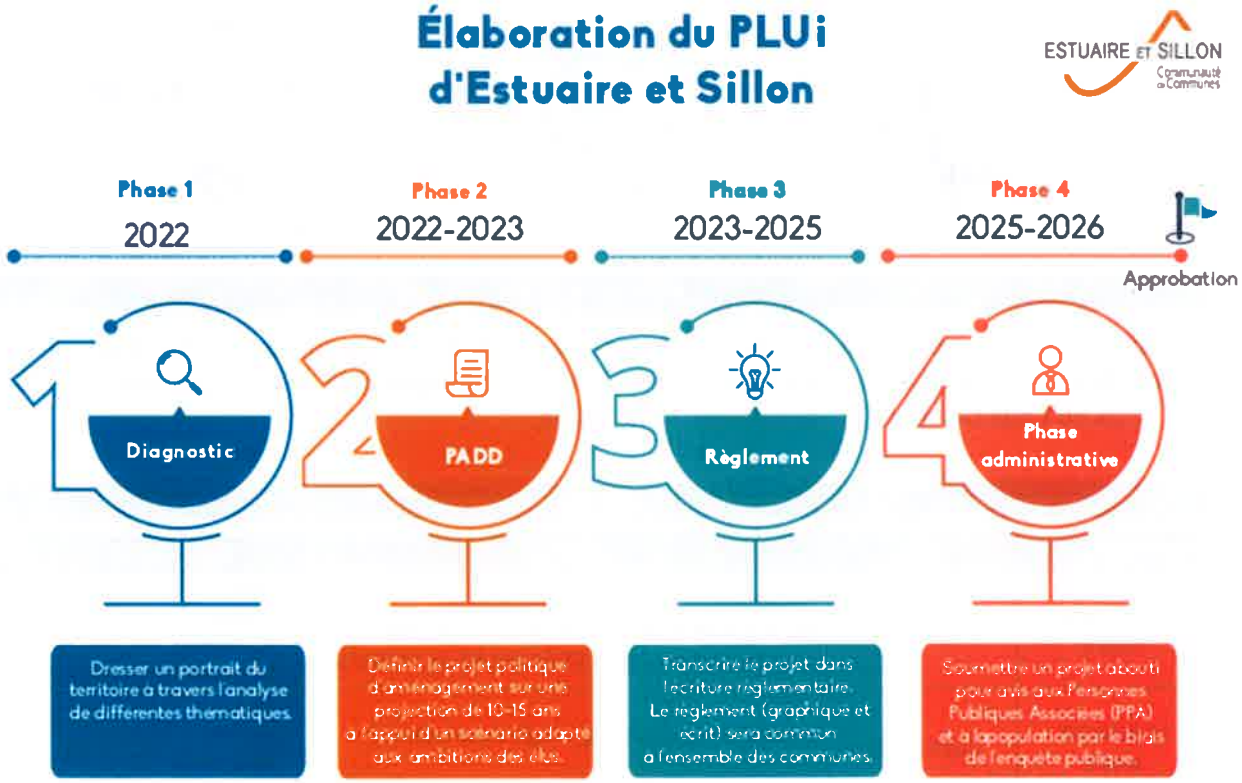

Suite au diagnostic, les élus municipaux et communautaires ont travaillé, sur la base du diagnostic réalisé, à l'élaboration d'un Plan D'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ce document souvent appelé « colonne vertébrale » du document d'urbanisme, défini le projet politique et les grandes orientations et objectifs du futur document d'urbanisme.
Comme prévu par la Loi et avant que le Conseil Communautaire ne délibère à ce sujet (en septembre), il est demandé aux Communes d'organiser un débat sur le PADD sans avoir obligation de passer une délibération (une trace des débats dans le futur procès-verbal suffit).

Il est donc proposé au Conseil de débattre et donner son avis sur le Projet d'Aménagement Durables.

5. **URBANISME – FINANCES – SUPPRESSION DU REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2024**

Suite à la modification du Code de l'Urbanisme, les Conseils Municipaux des Communes d'Estuaire et Sillon avait délibéré fin 2022 pour décider le reversement à la CCES d'une part de la Taxe d'Aménagement perçue par les Communes à hauteur de 1%. Suite à une nouvelle modification du Code de l'Urbanisme par le législateur et qui ne rend plus cette disposition obligatoire, certaines communes ont souhaité supprimer ce reversement à compter du 1er janvier 2024. Le Conseil Communautaire d'Estuaire et Sillon a délibéré le 22 juin la suppression de ce reversement. Pour que cette disposition soit applicable à compter du 1er janvier 2024, **il est proposé au Conseil Municipal de DECIDER à compter du 1er janvier 2024 la suppression du reversement d'1% de la Taxe d'Aménagement perçue à la CCES.**

6. **EDUCATION-RESTAURATION – REGLEMENT INTERIEUR RESTAURANT SCOLAIRE**

Il est proposé de valider la mise à jour du règlement intérieur du Restaurant Scolaire à compter du 1er septembre 2023 (*cf. en annexe*).

7. **RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2023**

Suite à l'établissement des plannings de la rentrée prochaine et observation du fonctionnement actuel, il est envisagé de réduire le temps de travail d'un poste afin de faciliter l'organisation et permettre à l'agent concernée, également agent de la CCES) de de voir réaliser moins d'heure en période scolaire et alléger son emploi du temps. L'agent a été rencontré et la solution lui a été évoqué même si la réduction est en dessous de 10% et donc n'impose pas l'accord de l'agent.
La modification envisagée fait passer le poste d'adjoint technique territorial de 17H25 (17,42H) à 16H hebdomadaire soit une réduction de 8,15%. La saisine du Comité Social Territorial n'est pas obligatoire.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2023 de la manière suivante de :

- ✓ **REDUIRE le temps de travail du poste d'adjoint technique territorial de 17,42/35e à 16/35e soit une réduction de 8,15% du temps de travail**
- ✓ **AUTORISER le Maire à prendre les Arrêtés entérinant cette décision pour la situation administrative de l'agent**

8. **ASSEMBLEES – MOTION DE SOUTIEN A YANNICK MOREZ ET CONTRE LES VIOLENCES ENVERS LES ELUS**

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion de soutien proposée par l'AMF44 (cf. doc joint)

9. **EDUCATION – RETOUR DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE DES COURLIS**

Cf. document en annexe

10. **QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ *Prochaines dates de Conseil Municipal : Lundi 18/09, Mardi 17/10, Lundi 13/11 et Mardi 12/12*
- ✓ *Ateliers élus Plan Alimentaire Territorial : 3 juillet à 18H*
- ✓ *Prérentrée des services municipaux : vendredi 1er septembre 2023*
  - *12H30 verre de l'amitié avec les équipes enseignantes*
  - *13H repas (offert par la municipalité) avec les agents municipaux*
- ✓ *Tour de table – retour des commissions*